



SHUK

**Pour que le provisoire
ne dure pas !**

**Structure d'hébergement d'urgence du Kirchberg:
des mesures d'accueil volontairement précarisées**

20 juin 2019

Journée Mondiale des Réfugiés

**Sensibilisation sur les conditions de vie des demandeurs
d'asile au Grand-Duché**

**Mobilisation pour un accueil digne des demandeurs de
protection internationale dans notre pays**



La SHUK, outil de dissuasion et alternative à l'accueil

Sentiment de criminalisation

Fouilles systématiques

Intimidation par la police avant un transfert

Absence d'intimité et de vie privée

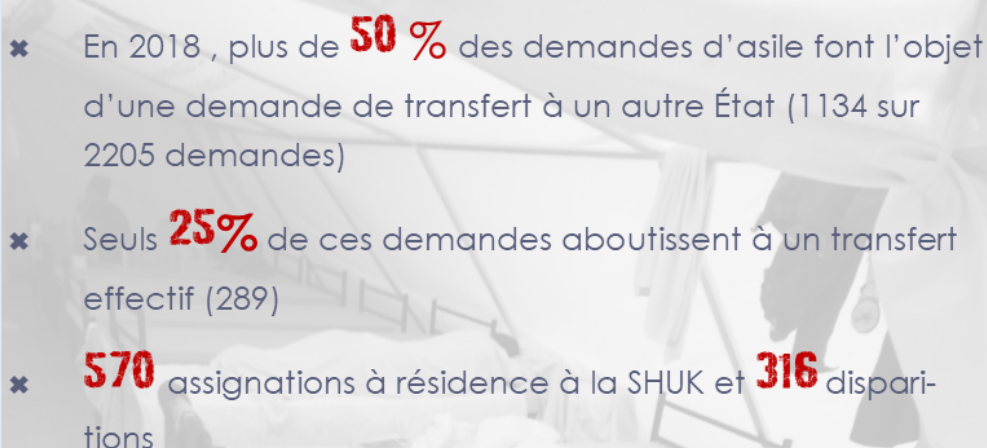
Insécurité

Centre semi fermé = restriction des libertés sans motif individualisé

Automaticité de l'assignation dès le dépôt de la demande

Accès limité aux soins médicaux notamment psychiatriques

En avril 2017, la Direction de l'Immigration a ouvert dans le hall 6 de Luxexpo la Structure d'Hébergement d'Urgence du Kirchberg (SHUK) dans laquelle sont assignés à résidence des demandeurs d'asile « dublinés ». Les conditions y sont volontairement plus précaires afin « d'éviter que les personnes tombant sous le champ d'application de Dublin s'acclimatent au Luxembourg. Elle vise aussi à limiter les nouvelles arrivées de mouvements secondaires. » (Extrait du communiqué officiel du MAEE du 22 mars 2018). Cette approche punitive est donc assumée par la Direction de l'immigration.

- 
- × En 2018, plus de **50 %** des demandes d'asile font l'objet d'une demande de transfert à un autre État (1 134 sur 2 205 demandes)
 - × Seuls **25%** de ces demandes aboutissent à un transfert effectif (289)
 - × **570** assignations à résidence à la SHUK et **316** disparitions

Revendications

- Un hébergement plus digne
- Egalité de traitement en matière d'accueil et de protection entre tous les DPI transférables ou pas
- Une détection proactive des vulnérabilités
- Pas d'assignation à résidence avant une décision définitive de transfert
- Le droit à un recours effectif et suspensif dans le cas d'une décision administrative de transfert Dublin



LA SHUK :
POUR QUE LE
PROVISOIRE
NE DURE PAS!

Qui sont les « Dublinés » ?

Le terme « Dubliné » constitue un abus de langage pour désigner les demandeurs d'asile susceptibles d'être transférés vers un autre Etat membre de l'UE en application du règlement Dublin. Le but de ce règlement est d'établir un seul Etat membre responsable et éviter les demandes multiples en Europe.

Or, les inégalités de procédure et d'accueil en Europe conduisent à de graves dysfonctionnements dans la protection de personnes qui auraient pour certains vocation à recevoir le statut de réfugié.